



Commercy 90.50 - Bar-le-Duc 99.00 - Verdun 95.00

www.meusefm.com

Bar-le-Duc, le 26/11/2013

Madame COLLINSE Fabienne
Présidente Club Radio Set
Radio Meuse FM
5, rue du PAQUIS
55300 CHAUVONCOURT
meusefm.bc@orange.fr
www.meusefm.com
N° Siret 32540697300033
APE 6010 Z
03 29 90 26 22 - 06 43 33 44 65

Convention de partenariat

La présente convention est conclue :

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Radio Meuse FM

Association privée régie par la loi de 1901, reconnue de catégorie A dont l'adresse sociale située 9, Allée de l'Etang bleu 55840 THIERVILLE, représentée par Madame COLLINSE Fabienne, Présidente, dûment habilitée aux fins des présentes

ci-après dénommée « Radio Meuse FM »

D'UNE PART,

ET

Les « Mômes de l'Actu », Mômes-Actu, P'tit Mômes-Actu et Mômes Radio, projet soutenu par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Meuse

Cité administrative, 24 avenue du 94ème RI, B.P. 20564, 55013 BAR LE DUC Cedex
Représenté par Mme DERRIAZ Annie, Directrice académique, dûment habilité aux fins des présentes ;

ci-après dénommé « Les Mômes de l'Actu »

D'AUTRE PART,

La Radio Meuse FM et le projet « Les Mômes de l'Actu » ci-après collectivement dénommées les « Parties et/ou individuellement la ou une « Partie ».

Il est préalablement exposé ce qui suit :

La radio Meuse FM a pour objet d'informer les auditeurs par voies hertziennes sur les fréquences qu'elle émet.

Le coordonnateur du projet « Les Mômes de l'Actu », M. Schmittbühl Pascal, s'engage à collaborer avec l'Association Radio Meuse FM.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : L'opération

- Radio Meuse FM s'engage, au cours de l'année scolaire 2013-2014,
 - o à informer ses auditeurs en diffusant les émissions radiophoniques enregistrées dans le cadre du projet Mômes-Radio. Créneaux horaires des diffusions : 6h30 ; 6h45 ; 7h00 ; 7h15 ; 7h30 ; 7h45 ; 8h00 ; 9h00 ; 10h00 ; 11h00 ; 12h00 ; et 13h00,
 - o à proposer aux enseignants des interventions en relation avec ses compétences spécifiques, suivant les demandes des enseignants et suivant ses disponibilités,
 - o à décrire à travers des reportages le travail engagé dans les classes, en accord avec les équipes enseignantes partenaires du projet.
- Le coordonnateur du projet « Les Mômes de l'Actu » s'engage, au cours de l'année scolaire 2013-2014,
 - o à promouvoir Radio Meuse FM sur le site de diffusion des émissions radiophoniques.

Article 2 : Durée de la convention

- La présente convention est conclue à partir de la date de la signature de cette convention.
- Elle est susceptible de reconduction.

Article 4 : Obligations des parties

A. Obligations réciproques

- Les parties s'engagent à participer au bon déroulement de la coopération et s'apporter assistance et concours mutuel dans le cadre de l'application de la présente convention et notamment par un accès aux informations qu'elles estiment utiles.
- Les parties s'obligent également à se tenir mutuellement informées des difficultés éventuellement rencontrées pendant le développement de la présente collaboration, pour qu'ensemble, elles puissent décider des solutions adaptées des problèmes concernés

B. Engagement de « Les Mômes de l'Actu »

- Le projet « Les Mômes de l'Actu » s'engage à respecter l'objet et l'esprit de l'association Radio Meuse FM dans le cadre de l'exécution des présentes.
- Il s'engage à respecter le cahier des charges.

C. Engagement de la Radio Meuse FM

- La radio Meuse FM s'engage à informer les auditeurs afin de mener à bien l'opération décrite par l'article 1 de la présente convention.

Article 5 : Force Majeur

- Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable en cas de non respect de ces obligations contractuelles dans le cadre des présentes dû à un événement de force majeure.

Article 6 : Litiges

- Si un litige venait à les opposer concernant la validité, l'interprétation, l'exécution ou la fin de la convention, les parties s'efforceront de bonne foi de régler leurs différends de manière amiable.
- A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Fait à Bar-le-Duc, le 26 novembre 2013, en deux exemplaires originaux.

Radio Meuse FM
Madame INSE Fabienne

RADIO MEUSE FM
9, Avenue de l'Étang Bleu
55340 THIERVILLE
APE : 6010 Z
N° TVA Fr 80 825 406 073

Pour le projet « Les Mômes de l'Actu »
Madame DERRIAZ Annie

La directrice académique,

Annie DERRIAZ